

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT DE
L'AIN*

L'An deux mille vingt-quatre, le seize juillet
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation
10 juillet 2024*

Nombre de conseillers présents et représentés : 13

Nombre de pouvoirs : 4

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, M. Mickaël SIMON,
M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER,
Mme Jennifer BASILIO

Pouvoirs : Mme Amélie MICHAUD donne pouvoir à Mme Catherine MOINE, M. Paolo MARTINELLI
donne pouvoir à M. Jean-Claude CLEMENT, Mme Tiphaine PROST donne pouvoir à M. Sébastien
YVES, M. Eric VEYRUNES donne pouvoir à M. Fausto SCHIRRU

Excusés : M. Denis LINGLIN, Mme Elise MOINE, Mme Régine CHEVALLET, M. Eric BORDIER

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PICHARD

N°2024.040 Objet – Délibération portant sur la cession de la parcelle C2617 à la SAS Sergy Dessous

Madame le Maire informe les membres du conseil que la commune de Sergy est propriétaire de la
parcelle cadastrée C 2617 représentant une surface cadastrale totale de vingt et un centiares (00ha 00a
21ca) soit 21 m², et située dans le périmètre de la ZAC Sergy-Dessous.

Lors d'échanges passés, il avait été convenu que la commune de Sergy céderait ce terrain à la SAS
Sergy Dessous.

Le montant défini pour cette cession s'élèvera à 175€/m² de terrain, soit pour une surface de 21 m²
un prix de vente de 3 675 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** le montant de la cession de la parcelle C 2617 à la SAS Sergy Dessous.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes afférents à cette cession.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.
A Sergy, le 16 juillet 2024

Le Maire, C. MOINE

